

MAIRIE
DE
GRAMONT
82120

Té: 05. 63. 94. 09. 88
mairie@gramont.fr

Arrêté N°2025-005
Portant réglementation de la circulation

Le maire de la commune de GRAMONT ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande du Centre des Monuments Nationaux – 82120 GRAMONT en date du 14 mars 2025 sollicitant l'occupation du parvis de l'église, 2 place du château, en vue d'un concert par l'opéra de poche itinérant proposé par l'opéra nationale du Capitole ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant le concert;

ARRETE :

Article 1. Le Centre des Monuments Nationaux 82120 GRAMONT est autorisée à occuper temporairement le domaine public sur le parvis de l'église, place du château **le 6 juin 2025, de 14 h 00 à 22 h 00.**

Article 2. La circulation place du château 82120 GRAMONT sera interdite durant la représentation. La signalisation réglementaire sera mise en place par le pétitionnaire.

Article 4 : Le Centre des Monuments Nationaux, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Lavit de Lomagne sont chargés en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la Mairie.

Fait à Gramont le 31 mars 2025

Le Maire

Claude TRIFFAULT

